



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

art lyrique

Question écrite n° 25

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les aides accordées aux festivals lyriques. Il souhaiterait notamment connaître très précisément les subventions accordées par l'Etat à chaque festival pour les années 1994, 1995, 1996 et 1997. D'autre part, il lui demande de bien vouloir lui préciser les grandes lignes de la politique qu'elle entend mettre en oeuvre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication apporte son soutien financier avec deux grands festivals lyriques français : le festival d'Aix-en-Provence et les chorégies d'Orange : 1/le festival d'Aix-en-Provence, les financements apportés au festival d'Aix-en-Provence ont été les suivants : 4 MF en 1994, 5,3 MF en 1995, 9 MF en 1996 et 8 MF en 1997. Une nouvelle montée en puissance du soutien de l'Etat pour accompagner le nouveau projet artistique du festival est prévue également en 1998. L'augmentation importante de la subvention de l'Etat est justifiée notamment par la progression du nombre de productions et de représentations ainsi que par l'installation d'une académie européenne de jeunes chanteurs et musiciens. En 1998, cinq productions lyriques seront présentées, dont deux résultant du travail de l'académie européenne de musique. Il s'agit, pour le festival international d'art lyrique et de musique, de renouer avec ses origines, en utilisant au mieux les lieux pour la formation (atelier d'opéra, classe de musiciens d'orchestre), l'échange avec le public (répétitions, postes ouverts, passeport pour l'académie). Les contributions financières des autres collectivités s'élèvent à 10,5 MF (dont 6 MF pour la ville) ; 2/les chorégies d'Orange, la subvention de l'Etat attribuée aux chorégies d'Orange a été de 1,38 MF en 1994 et 1995, 2,38 MF en 1996 et 1,38 MF en 1997. L'augmentation exceptionnelle de 1996 s'explique par la nécessité de préserver l'équilibre financier des chorégies qui aurait pu être compromis par le désengagement financier de la ville d'Orange, notifié quelques mois avant la tenue du festival alors que tous les contrats étaient signés. Les subventions des autres collectivités publiques aux chorégies d'Orange s'élèvent aujourd'hui à 2,2 MF. Le contexte de 1997 n'est plus le même qu'en 1996, et l'Etat ne souhaite pas se substituer de façon permanente à une ville qui n'apporte plus aucune contribution financière directe au festival, alors que les retombées financières sur l'économie locale sont extrêmement importantes puisqu'elles ont pu être évaluées à 26 MF ; 3/La politique de l'Etat en direction des festivals lyriques consiste à appuyer financièrement les festivals de grande qualité artistique qui contribuent à la diffusion des oeuvres du répertoire et de création lyriques auprès d'un large public, et participent ainsi au rayonnement international de la France. S'agissant d'Aix-en-Provence, l'Etat s'attache à mettre en place avec ses partenaires le nouveau projet artistique proposé par M. Stéphane Lissner et à restaurer l'image de ce festival après les difficultés financières de la société d'économie mixte qui le gère. La stabilisation des moyens financiers publics devrait permettre au festival d'Aix-en-Provence de jouer pleinement son rôle au sein de la vie lyrique nationale en matière de création, de diffusion et de pédagogie, à l'instar du festival d'Avignon pour le théâtre, qui bénéficie de moyens sensiblement équivalents. En ce qui concerne les chorégies d'Orange, l'Etat s'attache à la préservation du projet artistique et de l'équilibre financier de cette manifestation dont le succès au cours des dernières années a permis d'achever son redressement financier fin 1996. Par ailleurs, le ministre de la culture et de la communication apporte son

concours à des festivals tels que ceux de Saint Céré ou d'Ambronay, qui programment également chaque année des productions lyriques de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2156

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2594